Fiche de Données de Sécurité MAPEFLOOR I 910 /B

Fiche du: 21/12/2021 - révision 3



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: MAPEFLOOR I 910 /B

Code commercial: 902583

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Agent de durcissement pour résines époxydes

Usages déconseillés : N.A.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI FRANCE SA - Z.I. du Terroir - 28 av. Léon Jouhaux - F-31140 - Saint Alban

phone: +33-5-61357305 - fax: +33-5-61357314 - www.mapei.fr (office hours)

Responsable: sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison ORFILA: numéro: +33-01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers





2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Corr. 1A Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Contient:

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 1 de 10

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: MAPEFLOOR I 910 /B

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥25 - <50 %	Produit de la reaction oligomerisation du 3-aminomethyl-3,5,5- trimethylcyclohexylamine et 4,4'- Isopropylidenediphenol avec le 1- chloro-2,3 epoxypropane	CAS:38294-64-3, 68609-08-5 EC:500-101-4	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	01-2119965165-33-000
≥25 - <50 %	alcool benzylique	CAS:100-51-6 EC:202-859-9 Index:603-057- 00-5	Acute Tox. 4, H332; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	01-2119492630-38-XXXX
≥5 - <10 %	2-Methylpentane-1,5-diamine	CAS:15520-10-2 EC:239-556-6	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	01-2119976310-41-XXXX

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érvthème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

 Date
 21/12/2021
 Nom produit
 MAPEFLOOR I 910 /B
 Page n. 2 de 10

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Plafon d	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comporte ment	Remarque
alcool benzylique	Nation	al FINLANDE		45	10				
	Nation	al POLOGNE		240					
	DFG	ALLEMAGNE	С			44	10		
	Natior	al ALLEMAGNE		22	5				
	NDS	POLOGNE		240					
	Nation	al RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Ē	40					
	Nation	al LETTONIE		5					
	Nation	al RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	E C			80			
	Nation	al BULGARIE		5.0					
	Nation	al LITUANIE		5					
	Nation	al SLOVÉNIE		22	5	44	10		
Date 21/12/20)21 Nom	produit	MAPEFLOC	R I 910 /B					Page n.

Page n. 3 de 10 Nom produit

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Composant	N° CAS	LIMITE PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
alcool benzylique	100-51-6	1 mg/l	Eau douce		
		0.1 mg/l	Eau marine		
		5.27 mg/kg	Sédiments d'eau douce		
		0.527 mg/kg	Sédiments d'eau marine		
		39 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées		
		0.45 mg/kg	3 Soil		
		2.3 mg/l	Intermittent release		
2-Methylpentane-1,5- diamine	15520-10-2	0.042 mg/l	Eau marine		
		0.42 mg/l	Eau douce		
		0.42 mg/l	Intermittent release		

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

Composant	N° CAS	eur eu industr pro	ır	mmate	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques
alcool benzylique	100-51-6			20 mg/kg	Orale humaine	Court terme, effets systémiques	
				4 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques	
		110 mg/m3		27 mg/m3	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques	
		22 mg/m3		5.4 mg/m3	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques	
		40 mg/kg		20 mg/kg	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques	
		8 mg/kg		4 mg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques	
2-Methylpentane-1,5- diamine	15520-10-2	1.5 mg/kg			Cutanée humaine	Long terme (répétée)	
		0.25 mg/m3			Inhalation humaine	Long terme (répétée)	
		0.5 mg/m3			Inhalation humaine	Court terme (aigue)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN ISO 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas étanche à l'eau

Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN ISO 374 pour les gants et EN ISO 166 pour les lunettes). Ils doivent être

maintenu en bon état et stockés de manière adéquate. La consultation du fournisseur des E.P.I. est toujours recommandée.

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 4 de 10

N.A.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

N.A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur: liquide blanc, jaune clair

Odeur: comme: Amines Seuil d'odeur : N.A.

pH: 8.50

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Point éclair: 100 °C (212 °F) Vitesse d'évaporation: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion: N.A.

Densité des vapeurs: N.A. Pression de vapeur: N.A. Densité relative: 1.00 g/cm3

Hydrosolubilité: partiellement soluble

Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Température d'auto-allumage: N.A. Température de décomposition: N.A.

Viscosité: 300.00 cPs Propriétés explosives: == Propriétés comburantes: N.A. Inflammation solides/gaz: N.A.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1A(H314)

c) lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1(H317)

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 5 de 10 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles – exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

alcool benzylique a) toxicité aiguë LC50 inhalation rat = 11.00000 mg/l 4h

LD50 oral rat = 1230.00000 mg/kg

g) toxicité pour la reproduction

a) toxicité aiguë

NOAEL rat = 1072.00000 mg/m3

2-Methylpentane-1,5-

diamine

LC50 inhalation brouillard rat = 4.9 mg/l 1h

LD50 oral rat = 1170 mg/kg

LD50 peau rat = 1870 mg/kg LC50 inhalation rat = 4.1 mg/l 1h

LC50 inhalation rat = 2.9 mg/l 1hLD50 oral rat = 1690 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3(H412)

Liste des composants écotoxicologiques

Composant N° identification Informations écotoxicologiques

alcool benzylique CAS: 100-51-6 - a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 230 mg/L 48

EINECS: 202-859-9 - INDEX: 603-057-

00-5

a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 770 mg/L 1
a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 770 mg/L 72
a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 460 mg/L 96

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Pimephales promelas = 460.00000

mg/L 96h EPA

2-Methylpentane-1,5-diamine CAS: 15520-10-2 - a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues > 100 mg/L 72

EINECS: 239-556-6

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Poissons = 1825 mg/L 96
 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie = 19.8 mg/L 48

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 6 de 10

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Un code de déchet (EWC) selon la liste européenne des déchets (LoW) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contacter et envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Déchets dangereux: Oui

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (modified cycloaliphatic polyamines - 2-methylpentane-1,5-

diamine)

IATA-Nom technique: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (modified cycloaliphatic polyamines - 2-methylpentane-1,5-

diamine)

IMDG-Nom technique: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (modified cycloaliphatic polyamines - 2-methylpentane-1,5-

diamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 8, II IATA-Classe: 8, II IMDG-Classe: 8, II

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: II IATA-Groupe d'emballage: II IMDG-Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 8

ADR-Numéro d'identification du danger: NA

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 7 de 10

```
ADR-Dispositions particulières: 274
        ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (E)
Air (IATA):
        IATA-Avion de passagers: 851
        IATA-Avion CARGO: 855
        IATA-Etiquette: 8
        IATA-Danger subsidiaire: -
        IATA-Erg: 8L
        IATA-Dispositions particulières: A3 A803
Mer (IMDG):
        IMDG-Code de rangement: Category A
        IMDG-Note de rangement: SG35
        IMDG-Danger subsidiaire: -
        IMDG-Dispositions particulières: 274
        IMDG-Page: N/A
        IMDG-Etiquette: N/A
```

IMDG-EMS: F-A, S-B IMDG-MFAG: N/A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC): (A+B) <200 g/l Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail) Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) Réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Règlement (UE)2015/830 Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP) Réglement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP) Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP) Réglement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP) Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP) Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

NΔ

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: 75

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

Classe de danger allemande pour l'eau (WGK)

NΔ

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date 21/12/2021 MAPEFLOOR I 910 /B Nom produit Page n. 8 de 10

	3				
H312	Nocif par contact cutané.				
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.				
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.				
H318	Provoque de graves lésions des yeux.				
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.				
H332	Nocif par inhalation.				
H335	Peut irriter les voies respiratoires.				
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.				
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description			
Code 3.1/4/Dermal		Description Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4			
	danger	·			
3.1/4/Dermal	danger Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4			
3.1/4/Dermal 3.1/4/Inhal	danger Acute Tox. 4 Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4			
3.1/4/Dermal 3.1/4/Inhal 3.1/4/Oral	danger Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4			
3.1/4/Dermal 3.1/4/Inhal 3.1/4/Oral 3.2/1A	danger Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Skin Corr. 1A	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 Corrosion cutanée, Catégorie 1A			

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification			
3.2/1A	Méthode de calcul			
3.3/1	Méthode de calcul			
3.4.2/1	Méthode de calcul			
4.1/C3	Méthode de calcul			

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

Code

H302

3.3/2

3.4.2/1 3.8/3

4.1/C3

Description

Eye Irrit. 2

STOT SE 3

Skin Sens. 1

Aquatic Chronic 3

Nocif en cas d'ingestion.

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

Irritation oculaire, Catégorie 2

STOT un., Catégorie 3

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 9 de 10

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- 16. AUTRES INFORMATIONS

Date 21/12/2021 Nom produit MAPEFLOOR I 910 /B Page n. 10 de 10